

22 MARS 2016 [Organismes professionnels](#)

Une Amicale parlementaire pour la filière cosmétique



Pour établir un dialogue régulier entre parlementaires et professionnels de la filière cosmétique, l'association professionnelle Cosmed initie une Amicale parlementaire des TPE, PME et ETI de la filière cosmétique française. Lancée le 29 février 2016 auprès d'un premier groupe de 200 députés et sénateurs, elle a déjà enregistré ses premières adhésions.

L'industrie cosmétique représente un domaine d'excellence de l'économie française, à la troisième place des secteurs exportateurs de notre pays.

Emblématique de la fabrication française et de sa renommée mondiale, la cosmétique fait désormais figure d'exception avec un solde de créations d'emplois qui est toujours resté positif, même au plus fort des difficultés économiques.

À côté des grands groupes leaders qui tirent incontestablement l'image internationale de la filière, le tissu économique est composé à 85 % de TPE, PME et ETI, qui représentent la plus forte croissance en termes d'emplois créés. La filière compte aujourd'hui 50 000 emplois directs répartis sur les territoires des nouvelles régions.

En 2016, alors que la croissance et l'emploi sont au cœur des préoccupations de chaque responsable politique et économique, il paraît indispensable d'établir un dialogue régulier entre parlementaires et professionnels de la filière. En effet, aucune instance de cette nature n'existe à ce jour, ni sous la forme d'un groupe d'études au Parlement, ni en tant qu'amicale ou club parlementaire. Cette situation, s'agissant d'un secteur qui irrigue notre économie et dans lequel la France a conservé un rang mondial, est paradoxale.

Il est désormais essentiel de pouvoir échanger autour des enjeux stratégiques des TPE, PME et ETI de la filière, c'est-à-dire leur environnement économique, social, médiatique dont dépend leur croissance et leur pérennité. Un tel dialogue vise à contribuer concrètement aux nouvelles missions de développement économique des régions, à développer l'attractivité des territoires, à augmenter leur visibilité internationale.

À l'origine de cette Amicale, l'association professionnelle [Cosmed](#) fédère aujourd'hui plus de 80 % des TPE/PME et ETI de la filière nationale avec 700 adhérents actifs. Elle représente les métiers de l'industrie cosmétique dans toute leur diversité : marques propres, fournisseurs, façonniers, laboratoires d'expertise. Elle mène une importante activité de soutien à ses entreprises adhérentes dans près de 100 pays, et plus particulièrement au niveau de la Commission européenne. Son implantation locale à travers cinq antennes régionales et la forte proximité avec les autorités et organismes de développement économique ont justifié cette initiative.

L'Amicale parlementaire vise à associer les députés et sénateurs à l'avenir de cette filière et à l'emploi dans les régions. La mission de [Cosmed](#) vers les membres de l'Amicale sera de rédiger des contributions sur les grands sujets sociétaux qui traversent la filière, notamment lors des interrogations soulevées par les médias sur la sécurité des produits cosmétiques, fournir les informations économiques clés de la filière, plus particulièrement au niveau régional, valoriser les actions de développement économique des régions, comme l'accueil de délégations d'industriels étrangers, programmer des rencontres avec des chefs d'entreprises en région, inviter les parlementaires à l'accompagnement de délégations de PME à l'international.

Lancée le 29 février 2016 auprès d'un premier groupe de 200 députés et sénateurs, l'Amicale parlementaire a déjà enregistré ses premières adhésions. Aucun nom n'est encore dévoilé, mais Jean-Marc Giroux, le Président de [Cosmed](#), 20 parlementaires, dont deux anciens ministres, sont déjà sur la liste, et l'Amicale devrait rapidement compter une quarantaine d'adhérents.